Le Gouvernement Laurier devant l'opinion

LES
Canadiens-Français dans l'Ouest

1908

LES CANADIENS-FRANÇAIS DANS L'OUEST

DIFFICULTES D'IMPLANTATION

On ne peut pas s'occuper du mouvement d'immigration au Canada, sans tenir compte des Canadiens-français qui se sont dirigés vers l'Ouest pour s'y établir et pour nous représenter dans ces régions nouvelles.

Ce n'est pas sans mal que les nôtres, après avoir été les pionniers de cette contrée et y avoir commandé en maîtres ont pu y reprendre pied et participer à la bonne fortune de ceux qui ont eu confiance dans cette partie de notre pays. Grâce à leurs efforts persévérants, ils ont pu enfin jouir de leur part de la prospérité apportée à l'Ouest par la sage et fructueuse politique de colonisation du gouvernement Laurier.

Il est bien certain qu'au début, le clergé n'était pas favorable à la venue des Canadiens-français dans les terres de l'Ouest.

Mgr Taché lui-même ne croyait pas au succès de la migration des Canadiens-Français vers la région des prairies.

C'est un fait qui est quelquefois contesté, bien qu'il ne porte aucune atteinte ni à la sincérité ni au patriotisme de l'éminent prélat.

Comme les choses ont été récemment mises au point par l'hon. Rodolphe Lemieux, dans un discours qu'il prononça en 1907, sur l'immigration française—discours que nous avons déjà cité,—nous allons reproduire ce passage très intéressant qui règle un point historique.

L'honorable Rodolphe Lemieux répondait à M. Bourassa qui avait mis en doute son assertion sur l'attitude de Monseigneur Taché, et il disait:

ATTITUDE DE MGR TACHE

Il y a quelque temps, le Père Lacombe, un vieux missionnaire bien connu des membres de cette Chambre,revenait de l'Ouest et suivant son habitude, il accordait une entrevue au représentant d'un journal de Montréal. Ce dernier lui demanda: "Que dites-vous des Canadiens-Français dans l'Ouest ? " Le Père Lacombe répondit : "Nous n'avons pas la population canadienne que nous devrions avoir, pace que "La Vérité", il y a quelques années les a empêchés d'aller s'y établir".

"La Vérité", piquée au vif par cette déclaration du vieux missionnaire reprit la question et, dans son numéro du 16 mars dernier (1907) elle publie le texte des paroles prononcées par Mgr Taché, en 1870 et en 1890. Un missionnaire était allé lui demander la permission d'amener un certain nombre de Canadiens-Français de la Province de Québec dans le Nord-Ouest et l'évêque lui répondit: "Non, c'est parfaitement inutile, vous ne devez pas dépeupler la province de Québec où les Canadiens-Français sont puissants pour les amener dans le Nord-Ouest".

Mon honorable ami nie-t-il cela?

Pour ma part, j'accepte la parole de la "Vérité", bien qu'il lui arrive souvent de n'être pas tendre à mon égard. Je continue de citer:

Dès 1872, Mgr Taché était opposé à l'appel d'une immigration canadienne-française. Si les Canadiens-Français nous arrivent, disait-il, nous les recevrons ; mais, n'allez pas prêcher dans la province de Québec, l'émigration au Manitoba. Ce serait nous charger d'une trop grande responsabilité.

RB142,078

Un de ses prêtres qui vit encore et qui demeure au Manitoba proposa d'aller recruter des colons dans la province de Québec. Mais Mgr Taché s'y opposa (1).

Une note marginale ajoute :

(1) Nous tenons ces renseignements d'un vieux missionnaire au Nord-Ouest.

(Page 6389, Débats français 1907).

Heureusement, ces prévisions ne se sont pas réalisées.

Les déboires et les embarras qu'on prévoyait ne se sont produits et les Canadiens-Français n'ont pas été longs à profiter des avantages que leur offrait la mise en valeur des terres de l'Ouest par les soins du gouvernement libéral de Sir Wilfrid Laurier.

Les bienfaits de l'immigration, l'impulsion donnée à l'Ouest par la masse de colons amenés par la politique d'immigration des libéraux ont provoqué un développement dans lequel nos compatriotes ont participé, Dieu merci.

Pour exposer la condition actuelle des nôtres dans le Nord-Ouest, nous ne pouvons mieux faire que de citer les lettres écrites dans le vaillant "Courrier de l'Ouest", d'Edmonton, par M. l'abbé A. P. Bérubé, de Vonda, Saskatchewan.

Ce zélé missionnaire a fait au cours de ces lettres un tableau absolument pris sur le vif de la situation occupée, au point de vue politique, scolaire et religieux par ceux des nôtres qui se sont établis au Nord-Ouest.

C'est le document le plus récent que l'on ait publié sur cette question et, étant donné le caractère inattaquable de son auteur, il doit être traité comme faisant autorité absolue sur les questions qui ont trait à la position des nôtres dans les provinces.

Ces lettres sont une réponse à certains articles de la presse bleue qui avait essayé de dénaturer et de vilipender la grande œuvre de l'honorable Wilfrid Laurier, pour le maintien de la religion catholique dans les populations de l'Ouest et de l'influence française parmi les colons des nouvelles provinces.

Voici ces lettres:

PREMIERE LETTRE

Vonda, Sask., 2 avril 1908.

Au directeur du "Courrier de l'Ouest."

Monsieur le directeur,

M. Héroux, dans l'"Action Sociale" du 21 mars dernier nous invitait, nous habitants des provinces anglaises, à donner des renseignements sur la situation des Canadiens-Français. Me prévalant de cette invitation, je viens donner quelques notes sur la situation de nos co-nationaux dans les provinces de Saskatchewan et d'Alberta, au point de vue national, religieux et scolaire. Nous tâcherons d'envisager cette question avec toute l'équité et le sang-froid dont nous sommes capables.

INFLUENCE DES CANADIENS-FRANÇAIS AU POINT DE VUE NATIONAL

Au point de vue national, me croirez-vous, si je vous dis que nos co-nationaux ne sont pas trop mal partagés ? Je le déclare, cependant, en toute sincérité, et après une étude minutieuse des hommes et des choses, ils ne sont pas nombreux, c'est vrai. Mais, à qui la faute: sûrement nous

ne pouvons blâmer pour ce fait, les autres nationalités. Ils — les nôtres, — se sont crées une position enviable, tout en conservant leur caractère distinctif de catholiques et de canadiens-français. Laissez-moi vous donner quelques exemples. Dans cette province-ci, M. Alphonse Turgeon, arrivé à Prince Albert il y a cinq ans, jeune avocat sans expérience, est déjà monté jusqu'au poste de procureur général de la province. A Prince Albert encore, MM. Vachon, Roussel, Lacroix, Routhier, Fillion et autres, sont à la tête du commerce et des industries locales.

Leur influence est si sensible qu'ils ont pu, malgré leur infime minorité et en dépit des appels au préjugé lancé par certains éléments protestants faire élire leur homme.

A Battleford, M. Benj. Prince, un pionnier du Nord-Ouest, est véritablement le roi de son pays. Ayant amassé, à la sueur de son front, une fortune de plus d'un quart de million, il a pu résister à l'opposition sourde des Anglais d'Ontario et des compagnies de chemins de fer. Et son succès est si éclatant que North-Battleford, qu'on a voulu créer en opposition au vieux Battleford, paraît en décadence, tandis que la ville de M. Prince prend un essor merveillezx. Deux immenses moulins à farine et une scierie y ont été dernièrement érigés, et des hôtels spacieux et d'un luxe éblouissant pour un pays si nouveau s'élèvent comme par enchantement. Le magasin à rayons de M. Prince et l'hôtel Windsor de M. Béliveau, un autre Canadien qui fait honneur à sa race, feraient bonne figure à Québec ou à Montréal. M. Champagne, du même lieu, est député à la législature et nommé candidat aux prochaines élections fédérales. M. Noël est agent des terres fédérales et tient l'un des bureaux les plus importants du Nord-Ouest.

Ici, dans ce jeune Vonda, MM. Leroux, Lagacé, Dufour, Robert et Dr Dorion, font bonne figure parmi les prétentieux d'Ontario qui, arrivés ici avec l'idée de faire le chaud et le froid, doivent compter avec nos petits canayens français. M. Loiselle, demeurant à une certaine distance au sud-est, était ici l'autre jour pour acheter deux sections de terre en plus de celle qu'il possède déjà deux milles de la ville. Que pensez-vous d'un petit canayen qui échoué dans l'ouest il y a neuf ou dix ans, sans le sou, peut maintenant acheter et payer comptant deux milles acres de terre, à raison de quinze piastres par acre? Et notez qu'il possède en sus, 26 chevaux, 100 têtes de bétail et un assortiment complet de machines de toute sorte; qu'il a acquis cette fortune tout en élevant une famille de douze enfants, dont l'aînée n'a encore que dix-neuf ans et en subissant des pertes et des malheurs considérables.

A Duck Lake, à Marcelin, à Carleton, à Howell, à Fish Creek, etc., des Canadiens-français par douzaines sont propriétaires de fermes valant de $5,000 à $20,000, et élèvent des familles nombreuses dans la foi catholique et la langue française.

Dans l'Alberta, en particulier à Edmonton, Vègreville, Morinville, Calgary, Saint-Albert et dans 25 autres endroits, et partout où ils se sont établis, nos co-nationaux occupent des positions enviables dans les professions libérales, le commerce, les hôtels, l'industrie et sur les terres.

LES CANADIENS-FRANÇAIS COMMANDENT AUX ETRANGERS IMPORTES

Or, je déclare sans crainte de contradiction, en appelant au témoignage de tous ceux qui ont visité l'ouest, tous nos Canadiens-Français qui restent fidèles aux principes puisés dans la province de Québec, se font hautement respecter. En fait, ils commandent une influence dix fois plus grande que leur nombre ne leur permettrait. Pour dire toute ma pensée, j'ajouterai, ce que vous considérez, peut-être comme une exagération im-

pardonnable, que leur influence sur les destinées sociales et politiques de notre grand pays, est cent fois plus considérable que s'ils étaient restés dans la province de Québec.

Pour le comprendre, il suffit de considérer que nos co-nationaux formés à nos institutions depuis leur enfance, animés d'un patriotisme chaud et éclairé, plus canadiens que tous les autres, exercent une influence décisive sur les Métis, Galiciens, Hongrois et autres de vieilles races européennes, lesquelles ne comprendront rien à nos institutions avant 25 ou 30 ans. Or, dans ce pays, où le vote décide de tout, ils leur est facile d'amener à leurs vues des douzaines et des centaines de leurs voisins.

On s'accorde généralement à dire que l'avenir du Canada appartient aux provinces de l'Ouest, il y a ici l'espace, les richesses naturelles de toute sorte, qui n'attendent que les bras pour être exploitées. Or, on l'a dit, non sans raison, il peut être dangereux de laisser cette portion si importante de notre grand pays aux mains des seuls aventuriers américains et ontariens. Qu'ils imaginent un moment donné, lorsque la balance du pouvoir sera dans l'ouest, s'il est de leur intérêt de se séparer des vieilles provinces de l'Est ou de s'annexer aux Etats-Unis, il leur sera relativement facile de faire voter dans leur sens, cette masse de vieilles humanités—émigrants européens—et le tour sera joué.

ROLE FUTURE DES CANADIENS DE L'OUEST AUX COMMUNES

Ne voyez-vous point que le cas échéant, la colonie canadienne-française de ces provinces peut jouer un rôle précieux. Nos gens sont de force à répéter ici leurs gestes d'autrefois, quand trois ou quatre fois déjà ils conservèrent le Canada à l'Empire Britannique. Et même si, ce que nous espérons, ce cas ne se présente pas, ne voyez-vous pas combien un député canadien-français venant de l'Ouest, sera bien placé pour défendre les intérêts propres de la province de Québec, lui qui la comprend et l'aime toujours au fond de son âme. Sa parole aura plus de force dans la Chambre des Communes, que celles de dix députés de la province de Québec. Ses voisins et confrères de l'Ouest lui accorderont beaucoup pour sa province natale en échange de son précieux concours au service des intérêts de la leur. Alors, les habitants de la province de Québec béniront la Divine Providence, qui aura transporté plusieurs de leurs concitoyens dans cet Ouest merveilleux. C'est pourquoi nous pensons que c'est une politique sage et prudente de diriger de ce côté-ci les Canadiens-Français qui veulent du changement plutôt que de les laisser aller se fondre et se perdre dans le grand tout américain.

Dans une prochaine communication, je parlerai de la situation de nos co-nationaux au point de vue religieux et scolaire.

A. J. BERUBE, Ptre
Proc. Dioc.

DEUXIEME LETTRE

Vonda Sask., 4 avril 1908.

Au directeur du "Courrier de l'Ouest."

Monsieur le directeur,

Je viens aujourd'hui continuer notre causerie sur la situation des Canadiens-Français dans les provinces de Saskatchewan et d'Alberta.

SITUATION ENCORE MEILLEURE AU POINT DE VUE RELIGIEUX

Au point de vue religieux, leur situation n'est pas moins bonne, est de beaucoup meilleure qu'au point de vue national. Il y a lieu, cependant, de distinguer. Laissons de côté, pour le moment, la situation des enfants, nous en causerons en parlant de l'école.

La population adulte trouve dans ces provinces-ci à peu près tous les moyens de salut: je veux dire les facilités de pratiquer leur sainte religion, que vous avez dans votre province de Québec. Le clergé est, en général, de langue française. Combien nos co-nationaux sont mieux partagés sous ce rapport que les immigrants européens ou américains, on le voit sans peine. Et ce qui est précieux pour les nôtres, c'est que évêques et prêtres sont de chauds Canadiens.

L'OEUVRE DES PERES OBLATS

Tout le monde connaît l'œuvre apostolique sublime de la congrégation des Oblats de Marie Immaculée. Cette congrégation, la plus canadienne de toutes nos sociétés religieuses, a fait avec un succès visiblement béni de Dieu, dans le Nord-Ouest canadien, un travail de géant. Sur aucune autre plage du monde et par aucun autre groupe d'apôtres, l'on n'a vu plus de zèle évangélique, plus de savoir-faire, et plus de ténacité qu'en ont déployés ces bons Pères depuis 50 ou 60 ans. Aussi les résultats de leur apostolat sont tout simplement merveilleux. Les sauvages, en majorité chrétiens, les métis convertis et conservés à la foi catholique, et l'Eglise établie dans ces immenses plaines, sur un pied presqu'aussi parfait que dans la province de Québec, voilà quelques-uns de leurs gestes.

Honneur donc aux Pères Oblats! Honneur aux pionniers de l'Evangile et de la civilisation! Honneur aux grands évêques du passé et du présent tels que Nos Seigneurs Provencher, Tache, Grondin, Langevin, Legal et Pascal. Canadiens et Français de France, ils ont compris le caractère et les aspirations de nos compatriotes et se sont sacrifiés, et se multiplient encore pour donner à chacun le pain spirituel tout en ne négligeant point les intérêts temporels. En fait, l'orientation nationale des nôtres a été l'une de leurs préoccupations. Qui ne se rappelle les paroles, les écrits, les œuvres, les larmes d'un Mgr Taché?

On a dit qu'étant tout occupés de leurs chers sauvages et métis, ils ont pendant longtemps, négligé les colons blancs. Est-ce vrai ? Et si, en pouvait-il être autrement ? La masse de leur troupeau se composait de sauvages et de métis. Ils devaient se faire à la vie nomade de leurs ouailles. En conséquence, les quelques colons blancs devaient naturellement se joindre à la "mission". Il en résultait bien quelques inconvénients. Mais que faire ? Il est certain, cependant, qu'aussitôt qu'un petit groupe de colons se formait l'évêque voyait à ce qu'ils fussent desservis suivant leurs besoins.

On a dit aussi que par leurs appels réitérés à la charité des habitants de la province de Québec, en faveur de leurs missions, par le tableau porté au noir des privations, misères et épreuves endurées par eux et leurs compagnons de courses, ils ne concouraient guère à engager qui que ce soit à venir planter sa tente dans ces pays. C'est possible. Mais que l'on se mette à leur place. Aurions-nous dû faire plus ou mieux ? La nécessité du moment devait être leur loi. Il fallait pourvoir aux dépenses énormes de voyage, à la sustentation des missionnaires, à la construction d'églises et d'écoles, etc. Malgré tout, ils ont su planter dans Manitoba des colonies qui sont devenues des paroisses comparables aux plus florissantes de la province de Québec. ET APRES 40 ANS DE SEJOUR DANS

L'OUEST, CES CANADIENS SONT AUSSI BONS CATHOLIQUES ET AUSSI FRANÇAIS QUE VOUS ET MOI. Et, depuis quelques années, qui ne sait le zèle éclairé, le travail désintéressé et efficace de plusieurs Pères Oblats en faveur de la colonisation par les nôtres des prairies ? Seulement, leurs appels ont-ils été toujours bien vus dans la province de Québec?

L'IMMIGRATION DE QUEBEC AUX ETATS-UNIS

Ne leur a-t-on pas fait comprendre qu'ils devaient se contenter de rapatrier les Canadiens-Français des Etats-Unis ? Qu'il ne fallait pas tenter les habitants de Québec ? Comme si l'on ne savait pas qu'une certaine catégorie de gens veulent et doivent "mouver" — passez-moi ce mot né du mouvement migratoire — Se berçait-on de l'illusion de retenir, quand même tous les enfants de Québec dans les limites de cette province? En pratique, ayons le çourage de l'avouer, sinon en théorie, pendant les 30 dernières années, il a été entendu que les Canadiens-Français iraient aux Etats-Unis, faire un noviciat de malheur, pendant lequel ils gagnent peu et perdent beaucoup de leurs bonnes qualités. Résultat: une bonne partie de ces Canadiens rapatriés font notre honte. Ne pensez-vous pas que le résultat serait tout autre si la province de Québec n'avait pas été pratiquement fermée aux missionnaires patriotes, tandis que les embaucheurs américains avaient leurs coudées franches ?

Ces considérations nous ont entraînés un peu en dehors de notre voie. Disons-le donc, les bons Pères Oblats ont eu, et ont encore bien soin de leurs sauvages et métis, sans négliger les colons blancs, surtout leurs patriotes canadiens-français.

LA TACHE ACTUELLE DU CLERGE NATIONAL

Actuellement, nos évêques s'emploient à la formation d'un clergé séculier qui prend charge surtout des paroisses rurales. Dans beaucoup d'endroits les catholiques sont encore en trop petit nombre pour pourvoir au soutien d'un prêtre résidant. Mais ces missions sont régulièrement visitées, et nous faisons des efforts énergiques pour renforcer ces centres existants, en faire autant de paroisses viables, lesquelles sont et seront administrées absolument comme celles de la province de Québec. EN RESUME, ON PEUT DIRE QUE CEUX DES NOTRES QUI VEULENT FAIRE LEUR RELIGION, EN ONT LES MOYENS, ET DISONS-LE A LEUR HONNEUR, ILS SAVENT EN PROFITER. Chaque année, des douzaines d'églises plus ou moins riches, s'élèvent sur différents points du territoire et nos gens font généreusement les sacrifices voulus pour la construction et le maintien de ces temples, qui sont, ils le savent bien à eux. JE NE VOIS DONC PAS CE DONT NOS COMPATRIOTES POURRAIENT SE PLAINDRE AU POINT DE VUE RELIGIEUX. ILS ONT, JE LE REPETE, UN IMMENSE AVANTAGE SUR LES AUTRES NATIONALITES, CAR LE CLERGE EST EN PARFAITE HARMONIE AVEC EUX PAR LA LANGUE ET LES ASPIRATIONS.

Dans mon prochain article, je traiterai de la position de nos compatriotes au point de vue scolaire.

A. P. BERUBE, Ptre.,
Proc.-Dioc.

TROISIEME LETTRE

Vonda, Sask., 14 avril 1908.

Au directeur du "Courrier de l'Ouest",

M. le Directeur,

Ayant donné, il y a quelques jours, un aperçu de la situation des Canadiens-Français dans la Saskatchewan et l'Alberta, au point de vue national et religieux, je viens aujourd'hui décrire leur situation au point de vue scolaire.

J'aborde ce sujet en tremblant. Qui ne sait, en effet, les avis divers, les polémiques vives, acrimonieuses même, qu'il a suscités ? Je sens donc le besoin de renouveler l'assurance déjà donnée, à savoir, que je tâcherai d'exprimer mon sentiment avec tout le calme et la sincérité dont je suis capable.

L'ORGANISATION DES ECOLES

Aux termes de l'acte d'autonomie dit "The Saskatchewan Act", les chapitres 29 et 30 des ordonnances du N. O. de 1901, constituent le fond de notre code scolaire, je citerai ces actes d'après "The School Ordonance", comprenant toutes les lois scolaires et leurs amendements jusqu'en 1907.

En vertu de ces actes, voici comment nous pouvons organiser nos écoles. Dès que dans un district, nous avons 12 enfants entre les âges de 5 et 16 ans, nous avons droit à une école séparée. Pour l'obtenir, trois contribuables en font la demande. Puis, nous éfisons trois syndics qui ont vis-à-vis de l'école séparée tous les droits et tous les devoirs des syndics des écoles publiques. Tous les catholiques de ce district sont sujets aux contributions imposées pour le soutien de l'école séparée et à aucune autre. Bien plus, les co-propriétaires catholiques doivent être imposés au prorata des intérêts de chacun dans la propriété commune, c'est-à-dire que si le ou les co-propriétaires catholiques possèdent la moitié de la propriété, la moitié de l'évaluation sera sujette au taux imposé par les syndics de l'école séparée. Encore, les compagnies à fonds social peuvent contribuer au soutien des écoles séparées en avertissant le bureau des écoles publiques qu'elles entendent consacrer à cet effet une partie des taxes scolaires payées dans le district où elles possèdent des propriétés. (Conf. chap. 29, articles 41 à 45 inclusivement et chap. 30, articles, 7, 8 et 9).

LA DIRECTION DES ETUDES

Voici donc l'école organisée, les syndics engagent un instituteur ou une institutrice catholique et conduisent l'école de la manière suivante: D'abord, par une résolution inscrite dans leur livre de délibération, ils changent l'heure de l'ouverture de la classe, 9.30 au lieu de 9 a.m. L'art. 133 leur reconnaît ce pouvoir. Ceci fait, il est entendu que l'école s'ouvrira quand même à 9 a.m. Cette première demi-heure sera employée à faire réciter les prières aux plus jeunes enfants et à leur donner une leçon de catéchisme proportionnée à leur âge. Puis tout le temps, de 9.30 a.m. à 3.30 p.m., est consacré à l'enseignement des matières ordinaires, lecture, écriture, grammaire, géographie, calcul, etc., MAIS LE TOUT DANS UN ESPRIT CHRETIEN ET CATHOLIQUE. A 3.30 p. m., leçon de cathéchisme aux préparants à la première communion et à ceux qui l'ont déjà faite,il est vrai que, par la loi,

nous devons retarder cette dernière leçon jusqu'à 3.30 p. m., que les livres de classe doivent être choisis parmi ceux approuvés par le Conseil d'Euducation et le commissaire. Ces règlements sont vexatoires et dénotent une défiance qui n'a pas sa raison d'être. Mais si l'on veut être de bon compte, avouons qu'il est relativement facile de tourner la difficulté et d'avoir une école parfaitement satisfaisante.

LE CHOIX DES LIVRES DE CLASSE

Quant au choix des livres de classe, il appartient pratiquement au Bureau d'Education, composé aux 2-5 de catholiques. Bien plus, il est entendu que tout livre qui prête à objection est immédiatement retiré et remplacé par un autre convenable. Nous n'avons qu'à protester. C'est ce que je viens de faire auprès du Commissaire de l'Education, au sujet de l'histoire d'Angleterre et du Canada, par Buckley et Robertson. J'ai immédiatement reçu l'assurance que la dite histoire sera remplacée pour le prochain terme.

VOYONS DONC UN PEU : UNE HEURE COMPLETE PAR JOUR D'INSTRUCTION RELIGIEUSE ET LE RESTE DE L'ENSEIGNEMENT DONNE DANS UN ESPRIT CHRETIEN ET PAR UN INSTITUTEUR OU INSTITUTRICE CATHOLIQUE, N'EST-CE PAS UNE ECOLE CATHOLIQUE ? AUTANT QUE JE PUIS M'EN SOUVENIR, DE MON TEMPS NOUS N'EN AVIONS PAS PLUS DANS NOS BONNES ECOLES DE LA PROVINCE DE QUEBEC. DANS LES ECOLES ACTUELLES, Y COMPRIS LES COUVENTS, CONSACRE-T-ON PLUS DE TEMPS A L'ENSEIGNEMENT RELIGIEUX ?

ECOLES SEPAREES ET CATHOLIQUES

Mais je vous entends. Il n'y a eocore que peu d'écoles séparées. M. O. Héroux n'en trouve que 7 dans toute l'Alberta et il n'en trouverait que 12 ou 15 dans toute la Saskatchewan, comment les choses se passent-elles dans les écoles publiques. Dans tous les districts où les catholiques sont en majorité, et c'est le cas pour la plupart de nos centres Canadiens-français, l'école est catholique, c'est-à-dire que les choses se passent exactement comme dans les écoles séparées catholiques. C'est ce que ne comprennent pas suffisamment peut-être, ou laissent volontairement de côté, ceux qui dans la province de Québec écrivent ou parlent sur cette matière.

Mais, vous me demanderez: êtes-vous bien sûr de pouvoir organiser des écoles dans le sens que vous venez de décrire? Oui, absolument. C'est déjà fait. Des douzaines d'écoles de cette nature fonctionnent déjà bien. Puis, avant d'écrire les lignes ci-dessus, j'ai tenu à me renseigner exactement. Pour cela, j'ai eu à Régina, une longue entrevue avec l'hon. M. Calder, commissaire de l'Education, en présence de M. Wm. Grant, député de Batoche, où l'interprétation donnée plus haut et plus bas, à certains articles de la loi scolaire, a été emphatiquement confirmée. Non content de cela, j'ai demandé, sur ces points, l'avis de deux des meilleurs avocats connus protestants et probablement orangistes. Tous deux ont admis que rien dans les lois de ces provinces-ci ne nous empêche d'organiser nos écoles de la manière indiquée.

ENSEIGNEMENT DU FRANÇAIS

Mais que devient l'enseignement du français dans nos écoles publiques ou séparées? Voici une question difficile. Pour la bien comprendre, il nous semble nécessaire de mettre devant vos lecteurs les articles de la loi s'y rapportant. La voici (permettez-moi de la citer en anglais, c'est la seule copie que je possède). Art. 136 du chap. 29 des ordonnances du N. O. de 1901. " All schools shall be taught in the english language, but it shall be permissible for the board of any district to cause a primary course to be taught in the french language."

(2) The board of any district may, subject to the regulations of the department, employ one or more competent persons to give instruction in any language other than english (or french) in the school of the district to all pupils whose parents or guardians have signified a willingness that they should receive the same, but such course of instruction shall not supercede or in any way interfere with the instruction by the teacher in charge of the school as required by the regulation of the department and this ordonnance. "

(3) The board shall have power to raise such sums of money as may be necessary to pay the salaries of such instructors and all costs, charges and expenses of such course of instruction shall be collected by the board by a special rate to be imposed upon the parents or guardians of such pupils as take advantage of the same. "

Vous remarquerez: 1o Que la langue anglaise est la langue obligatoire. Admettons que ce n'est que juste dans des provinces telles que celles-ci où 25 nationalités différentes se coudoient. Il faut bien arriver à un moyen de se comprendre. C'est pourquoi les gouvernants sont recevables de voir à ce que la jeune génération acquiert cette langue commune qui ne peut être autre que l'anglais.

2o Il n'est pas exact de dire que l'enseignement du français est sur le même pied que celui de l'allemand et du russe et limité à une petite demi-heure par jour, ("Action Sociale" du 4 avril 1908). Il y a une différence substantielle. Le français peut-être enseigné dans toutes les écoles, au gré du bureau des syndics, à toute heure du jour, par l'instituteur ou l'institutrice même, pourvu que le degré d'enseignement ne dépasse pas celui d'une instruction élémentaire. C'est ce que veut dire le mot "primary". Mais en donne-t-on plus en anglais dans les écoles élémentaires? De l'aveu de M. Calder et des avocats suscités, le français possède un véritable privilège et n'est pas soumis aux règlements contenus dans le paragraphe (2).

3o La loi dit aux étrangers : Allemands, Russes et autres, si vous voulez enseigner votre langue à vos enfants dans nos écoles, vous pouvez le faire, mais à condition que ce soit à vos dépens et sans déranger en rien l'enseignement de l'anglais, tandis que les Français et Canadiens-français voient leur langue enseignée SANS QU'ILS AIENT A PAYER AUCUN SUPPLEMENT DE CONTRIBUTION.

Voyez-vous la différence? Il est vrai, je l'admets candidement, que dans le paragraphe 2 suscité, après les mots " in any language other than english " on aurait dû, pour être parfaitement clair, ajouter ce que j'ai mis entre parenthèse, " or french". Ces mots, dans les ordonnances de M. Haultain, ont-ils été omis à dessein, je l'ignore. Le fait est que la loi est ainsi comprise et pratiquée, sans aucune récrimination, dans des douzaines d'écoles où les instituteurs ou institutrices enseignent le français

de la manière susdite et cela sans que nos gens aient à payer un sou de plus que leur contribution ordinaire, tandis que les Galiciens, Allemands, Russes et autres ont à pourvoir à leurs propres dépens et en sus de leur contribution ordinaire, à l'enseignement de leur propre langue.

L'AVENIR DES ECOLES

Je vous entends me répondre: Ceci peut être correct pour le présent, mais quelle garantie avez-vous pour l'avenir? N'y a-t-il pas des raisons de craindre que par un nouveau tour de clef on vous enlève ces lambeaux de liberté laissés à l'enseignement religieux et français ? — Je pourrais répondre en demandant où et dans quel pays les institutions humaines sont à l'abri du changement pour le mieux ou pour le pis? Dans la province de Québec même, le paradis des libertés bien entendues, avez-vous des garanties adéquates de la subsistance perpétuelle de l'heureux état de chose actuel ? Un vénérable patriarche de l'enseignement et de la plume, peut-être proche parent de "Un Manitobain", disait en ma présence, il n'y a pas un mois, que avant cinq ans, M. Langlois serait premier ministre de la province de Québec. Si cette prophétie devait se réaliser (ce que ni vous ni moi ne croyons) qu'en résulterait-il pour vos écoles? Mais je ne veux pas glisser sur le terrain de l'avenir;c'est trop incertain; les suppositions sont trop faciles. Restons dans le présent, (je n'écris d'ailleurs, vous vous en rappelez, que des notes sur la situation actuelle de nos compatriotes).

Nous pouvons répondre que l'acte d'autonomie de ces deux provinces nous garantit "sûrement" l'état actuel de choses quant à l'enseignement religieux et aussi, d'après de nombreux interprètes, quant à l'enseignement du français. Pour le reste nous nous reposons sur la bonne Providence, le bon sens populaire. Sans sortir de notre propre pays, notre histoire prouve que les crises de fanatisme sont de courte durée. Les partis politiques qui s'en inspirent, finissent toujours pas apprendre à leurs dépens que c'est une monture dangereuse et que, pour éviter une chute certaine, ils ont besoin de changer d'orientation. Ceci posé, est-il besoin de rappeler que l'abolition des écoles séparées au Manitoba et la modification malheureuse de celles des Territoires du N.-O., a été la suite de l'agitation de quelque fanatiques d'Ontario (the devil's thirteen) McCarthy en tête, qui, ayant échoué chez eux, transportèrent leurs batteries dans l'Ouest, où, grâce à l'inexpérience, à l'orgueuil outrecuidant des petits hommes au pouvoir, à l'ignorance, à l'apathie des nouveaux colons, etc., ayons le courage de l'avouer, grâce aussi à l'imprudence des nôtres, ils eurent un succès passager. Mais les meilleurs esprits admettent que la répétition de ces gestes néfastes serait impossible. Il est certain, dans tous les cas, que notre cause est entre les mains de nos gens. S'ils veulent être prudents, se dépouiller de l'esprit de parti excessif, serrer leurs rangs autour de leur clergé, faire cause commune sur ces questions avec les autres colons catholiques, surtout avec les Allemands qui deviennent un facteur important, il sera impossible à aucun gouvernement d'ignorer leurs droits. Déjà l'atmosphère est de beaucoup purifiée. Les hommes du pouvoir administrent les lois existantes dans un large esprit de tolérance et d'équité et semblent tout disposés à les améliorer avec le temps. L'histoire des provinces maritimes se répètera ici, et en mieux, car notre loi est de beaucoup meilleure que la leur.

AUSSI BIEN QUE DANS MAINT PAYS CATHOLIQUE

EN SOMMES, NOUS SOMMES SATISFAITS DU PRESENT ET REGARDONS L'AVENIR AVEC CONFIANCE. Sans doute, ce pourrait être mieux. Plût à Dieu, par exemple, que nous puissions jouir des liber-

tés que vous accordez si généreusement aux protestants dans la province de Québec ! Ce serait la thèse. Mais, comme dans la plupart des pays du monde, à l'heure actuelle, nous devons nous contenter de l'hypothèse. OU, EN EFFET, ET DANS QUEL PAYS LES CATHOLIQUES SONT-ILS MIEUX TRAITES AU POINT DE VUE SCOLAIRE ? DANS LA PROVINCE DE QUEBEC ET DANS LA BELGIQUE PEUT-ETRE. DIRA-T-ON QUE NOTRE SYSTEME NE VAUT PAS CELUI EN USAGE DANS MAINTS PAYS CATHOLIQUES, TELS QUE LE MEXIQUE, L'ITALIE ET LA FRANCE? NOS COMPATRIOTES QUI SORTENT DE LA PROVINCE DE QUEBEC POURRAIENT-ILS TROUVER MIEUX ? CE N'EST CERTAINEMENT PAS LES ETATS-UNIS. TACHONS D'ETRE JUSTES ET PATIENTS ET TOUT TOURNERA POUR LE MIEUX.

Je n'ignore pas que des personnes très respectables ont exprimé des vues différentes. Je les respecte et n'entends pas les critiquer. D'autres encore plus intransigeants ne veulent voir aucune différence entre notre situation et celle des catholiques des Etats-Unis. Ils ont tort. AYANT VECU SOUS LES DEUX REGIMES, JE N'HESITE PAS A DIRE QUE NOTRE SITUATION EST UN PARADIS TERRESTRE COMPAREE A CELLE DE NOS CORELIGIONNAIRES DE L'AUTRE COTE DES LIGNES.

DANGER DES ECRITS MALAVISES

En finissant cette trop longue lettre, me permettez-vous, M. le Directeur, d'ajouter ceci : Nous regrettons la production d'écrits tels que ceux qui ont vu jadis le jour dans certains journaux de la province de Québec. Les intentions de ces écrivains sont, sans doute, excellentes. Ce qu'ils disent est vrai, mais ils ne disent pas toute la vérité. L'effet produit sera, il y a lieu de le craindre, tout autre que celui qu'ils s'étaient proposé. Que veulent-ils, en effet ? Sans doute, nous aider à reconquérir tous nos droits. Et, comment arriver à cette fin désirable ? Dans notre humble opinion, c'est surtout en renforcissant la colonie française dans ces provinces-ci. Or, peut-on espérer que l'impression produite par les écrits auxquels je fais allusion, sera favorable ? Non, ils auront le même effet que les polémiques d'antan de la "Vérité" et d'autres journaux : fermer l'Ouest aux Canadiens et leur laisser largement ouverte la voie des Etats-Unis. Car personne ne le niera, si le million et demi de Canadiens des Etats-Unis se trouvaient de ce côté-ci les choses se passeraient autrement. Or, il est encore temps de nous établir dans la Saskatchewan et l'Alberta assez fortement pour n'avoir rien à craindre de la part des Ontariens ou d'autres fanatiques "ejusdem farinae.".

Merci, M. le Directeur, de votre bienveillante hospitalité, dont je le sens, j'ai déjà trop abusé.

A. P. BERUBE, Ptre.
Proc. Dioc.

QUATRIEME LETTRE

M. le directeur,

J'arrive bien tard avec quelques remarques en réponse aux deux articles de critique que M. O. Hérotx a dirigés contre ma dernière lettre, parue dans votre journal. Je ne voulais rien relever, En reprenant la plume, je cède aux vives instances de personnages éminemment respectables, tout près de l'"Action Sociale", qui m'en ont prié par des lettres signées de leur "nom vrai." Car, comme je l'ai déclaré à maintes repri-

ses, si j'ai déterré ma vieille plume rouillée, ce n'est certainement pas pour engendrer chicane aux journalistes de la province de Québec. Mon caractère, ma position, mon peu d'habitude dans le maniement de la plume, la distance qui me sépare d'eux — les journalistes, — tout me fait une loi d'éviter de croiser le fer avec plus fort que moi.

LES DROITS DE QUEBEC DANS L'OUEST

Si donc je me suis décidé à mettre sur le papier ces quelques notes, ce n'a été qu'après avoir consulté un grand nombre de personnages des mieux pensants, y compris la plupart des directeurs des principaux journaux et des évêques de la province de Québec. Notre but est uniquement de mettre devant le public de la province de Québec, la situation vraie des Canadiens-français et des catholiques en général dans les provinces de l'Ouest, surtout dans la Saskatchewan. Et ce faisant, je l'ai déclaré aussi, je ne m'adresse qu'à ceux des habitants de la province de Québec qui veulent tenter d'améliorer leur situation sur un autre théâtre. En deux mots nous disons à cette classe de nos chers compatriotes : vous n'avez pas de terre, ou vous êtes établis sur des terres ingrates, qui ne sauraient, malgré votre travail énergique, fournir le pain et l'aisance à vos familles, vous n'avez pas le goût de la forêt ou vous êtes dans toute autre condition qui vous force à quitter votre province ; eh bien, venez à nous. Nous vous établirons sur des terres toutes faites, d'une fertilité incomparable, dans un pays au climat bien préférable au vôtre; par exemple, à cette date nos semences sont à peu près finies, tandis que les vôtres ne sont pas encore commençées. On vous a dit que vous ne pourriez faire ici votre religion, que vos enfants ne recevraient l'instruction religieuse ni à l'église, ni à l'école, CE N'EST PAS EXACT. Si notre position, au point de vue scolaire,—et à ce point de vue-là seulement,—n'est pas aussi excellente que la vôtre, ELLE EST SATISFAISANTE POUR LE PRESENT ET SERA CERTAINEMENT AMELIOREE SI NOUS LE VOULONS. ELLE EST INFINIMENT MEILLEURE QUE CELLE DE NOS COMPATRIOTES DES ETATS-UNIS ET DES CATHOLIQUES DE LA PLUPART DES PAYS PRETENDUS CATHOLIQUES. Voilà ce que nous faisons ; rien de plus, rien de moins. Et j'espère que les lecteurs de mes pauvres écrits l'ont compris.

POURQUOI LES COLONS QUI ARRIVENT AU CANADA S'EN VONT A L'OUEST

Mais M. Héroux, évidemment, n'aime pas cela. Que veut-il? A-t-il été constitué gardien de la barrière de la province de Québec ? Plaise au ciel qu'il ait pu arrêter au passage le million et demi, les deux millions, suivant Laflamme, de ses habitants qui s'en sont enfuis pour aller vivre sous le drapeau étoilé ! Pourra-t-il au moins arrêter ceux qui, à l'avenir, seront tentés de traverser la ligne ? Il est permis d'en douter. J'ai supposé charitablement qu'il se proposait de nous aider à reconquérir tous nos droits. En prend-il les moyens ? Espère-t-il convertir nos présents gouvernements ? Alors que ne s'adresse-t-il à eux dans leur propre langue et dans les journaux de ces provinces. Prétend-il exclure les Canadiens-Français dans le partage de ce riche héritage, dont la province de Québec a payé sa large part en leur cachant les immenses avantages de ces plaines; Alors, qu'il fasse taire les députés de la province de Québec qui tout dernièrement proclamaient, sur le parquet même de l'Assemblée Législative de Québec, la supériorité de l'Ouest sur l'Est. Les colons, disait M. Provost, un de vos anciens ministres de la colonisation, laissent

la province de Québec, ou la traversent sans s'y arrêter et s'envolent vers l'Ouest, parce qu'ils sont sûrs d'y trouver le pain, l'aisance et cela non pas après une longue vie de labeur incessant, mais tout de suite.

L'OUEST EST LA MEILLEURE PLACE POUR LE CANADIEN-FRANÇAIS QUI EMIGRE

Que veut-il ? Suppose-t-il que nous, évêques, religieux et prêtres de ces provinces-ci, voulions tendre un piège à nos compatriotes en les jetant dans la gueule du loup ? Qu'il fasse pour eux la millième partie du bien qu'ont fait à nos compatriotes les Monseigneurs Taché et Langevin, les RR. PP. Vachon, Therrien, les abbés Ouellet, Bouillon, Paradis, etc., et ensuite il aura le droit de se considérer le gardien de ses frères. Suppose-t-il que nous entendions faire l'affaire de l'un ou de l'autre des partis politiques de ce pays ? Ce serait gratuitement. D'ailleurs, à notre sens, les deux partis ont une égale part de mérite ou de responsabilité dans l'état de choses actuel.

Est-ce simplement le plaisir d'éplucher mes humbles écrits. Alors qu'il s'en donne à loisir. Je ne saurais m'en émouvoir. Au contraire, sa bonne prose fait mieux ressortir ce que je n'aurais qu'imparfaitement exprimé. Seulement, lorsqu'à l'exposé loyal fait par nous, sous notre propre signature, à notre concise appréciation des lois et des faits, il appose celle d'"un compatriote ou d'un Manitobain," des anonymes, il nous permettra de lui demander: Est-ce juste? Est-ce loyal? Entend-il s'abriter derrière des masques ? Si, ces messieurs, qui ont toute votre confiance, veulent avoir voix au chapitre, qu'ils abaissent leur visière, qu'ils fassent comme vous et moi, qu'ils signent leurs écrits. Au moins, donnez leurs noms, comme l'a fait loyalement le sénateur Roy et les autres qui ont écrit dans notre sens.

Je prends donc la liberté de demander à M. Héroux de nous dire clairement et franchement à quoi il veut en venir. S'il veut garder dans les limites de la province de Québec tous ses habitants qu'il énonce ces moyens. Mais si des milliers doivent en sortir, de grâce qu'il les laisse donc en paix se diriger vers l'ouest. Si des milliers reviennent des Etats-Unis où l'industrie est actuellement en souffrance, qu'il leur montre donc le chemin de nos plaines. Etablis ici sur d'excellentes terres, séparés de leurs manufactures par des milliers de milles, ils sont à l'abri de la tentation de retourner vers leurs "shops", comme tant d'autres l'ont déjà fait, après avoir tenté fortune sur des terres ingrates et, comme, sans être prophète, il est permis de le craindre, ils feront eux-mêmes, à la première nouvelle d'amélioration, s'ils se placent temporairement chez vous. Vous ferez ainsi œuvre de patriote éclairé,et quand ces bons citoyens enverront de l'Ouest des douzaines de députés Canadiens-Français pour vous défendre à Ottawa, vous serez fier de votre travail et du nôtre.

LA FORCE DE L'ELEMENT CATHOLIQUE S'ACCROIT CONSTAMMENT DANS L'OUEST

Mais il est clair que M. Héroux traite d'utopie la tentative de rendre fort l'élément catholique des provinces de l'Ouest; il pense, il est sûr que tous ceux que la province de Québec enverrait ici seraient noyés, anéantis par les éléments hétérogènes que l'immigration verse sans cesse dans nos plaines. Sait-il que nous, catholiques, sommes le tiers de la population de la Saskatchewan? Sait-il que 50 townships, c'est-à-dire 1,152,000 acres de terre, c'est-à-dire autant et plus que la superficie de la province

de l'Ile du Prince Edouard, sont occupés exclusivement par des Allemands catholiques? Sait-il que de simples missionnaires, laissés à leurs propres ressources, et en dépit des obstacles jetés sur leur chemin, par des patriotes mal avisés, ont, comme l'abbé Bouillon, fondé de 4 à 6 paroisses chacun, dans l'espace de trois ans? Sait-il que six prêtres français ont fondé chacun une ou deux paroisses, composées de leurs compatriotes? Sait-il que tous les Galiciens et Hongrois sont catholiques? Sait-il que parmi les nouveaux arrivés russes, scandinaves, etc., nous faisons des conversions par centaines? Sait-il que des milliers de Métis sont encouragés, formés, lancés par leurs voisins canadiens-français? Sait-il que des douzaines de centres belges sont en voie de devenir des paroisses florissantes?

LA RACE AGRICOLE MAITRESSE ASSUREE DES PROVINCES DE L'OUEST

Sait-il que les provinces de l'Ouest sont un territoire essentiellement agricole ; que la Saskatchewan en particulier, est uniquement agricole : l'industrie ne trouvant ici aucune des matières premières ; que Régina, Moose Jaw, Saskatoon, Prince Albert et Battleford, tout en promettant de devenir des centres importants de distribution, ne seront jamais des villes manufacturières ; que Winnipeg, Man., et Edmonton, Alba., centraliseront la masse de la population ouvrière? Sait-il que les Doukobors s'en vont ? Sait-il que la majorité des recrues de l'Armée du Salut, aussi bien que des désœuvrés importés des grandes villes manufacturières d'Angleterre, ne resteront pas longtemps sur les terres mises si libéralement à leur disposition, que, comme beaucoup de leurs semblables le font déjà, aussitôt leur patente obtenue, ils s'empresseront de céder leur place à de vrais cultivateurs, pour s'envoler vers les centres ouvriers de la Colombie Anglaise ? Sait-il que nos compatriotes entre toutes les races, savent s'attacher au sol et s'y multiplier ? S'il sait tout cela, et bien d'autres choses encore, qu'il serait trop long d'énumérer, qu'il mette sa bonne plume au service de la meilleure cause, peut-être qui puisse tenter un journaliste catholique : consolider l'église catholique dans ces vastes plaines, et assurer son influence bénie aux générations futures.

S'il ne sait pas cela, qu'il apprenne qu'il s'est fondé dans ces provinces-ci plus de paroisses catholiques que durant le même espace de temps dans la province de Québec.

A. P. BERUBE, Ptre.
Proc. Dioc.